

CONTRAT 1217
N/REF : 4/05/2025 0H14 C:007144 I:10545
V/REF : Contrat N°001217 du 19/09/2023

LE COSY

**9B RUE DE PARIS
35510 CESSON SEVIGNE**

IMMEUBLE : PARIS
9B RUE DE PARIS
35510 CESSON SEVIGNE

Rennes, le 18 Juin 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE 9 PARIS - MME NAULLEAU ALEXANDRA 06 22 99 42 11
MOTIF : REDEVANCE CONTRACTUELLE
Donneur d'ordre : M. E GAUDION

INTERVENTION DU 02/06/2025
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
POMPAGE NETTOYAGE DU BAC A GRAISSE 2M3
CURAGE RESEAU EU ENTRÉE ET SORTIE DU BAC
EVACUATION DES DECHETS EN CENTRE AGRÉE
NETTOYAGE CHANTIER

3 FOIS/AN

OBSERVATION :
LES DECHETS POMPES DURANT L'INTERVENTION SERONT EVACUES EN CENTRE DE
TRAITEMENT AGREE ET FACTURES EN SUS DE L'INTERVENTION AU PRIX DE :
- LES DECHETS DE GRAISSES : 58,00 EUROS HT / T(S) POUR 2023

FACTURATION :
la redevance sera facturée par mointié 3 fois l'an a l'issue de chaque
intervention et payable a 45j réception de facture.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P0 \quad (\quad 0,15 \quad + \quad 0,85 \quad \frac{ICHTrev-TS1'}{ICHTrev-TS1} \quad)$$

P' Prix révisé H.T.

P0 Prix contractuel H.T.

ICHTrev-TS1 est l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE
connu a la date d'effet du Contrat



**Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365**

FACTURE N° 5060483

ICHTrev-TS1' est le dernier indice connu a la date de révision

Date de dernière révision des prix : 1/10/2024

Prix de base du contrat : 471,60

Indice ICHTrev-TS1	Mois de l'indice de base	: 04/2023	Valeur	: 134,6
	Mois de l'indice de révision	: 09/2024	Valeur	: 141,4

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U.	HT
1/ 3	Entretien de bac(s) a graisse	3/AN	491,85	163,95
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U.	HT
2,00	M3 de déchets traités		60,49	120,98
	TOTAL H.T.			284,93
	T.V.A. a 20,00%			56,98
	TOTAL T.T.C.En EURO			341,91

Valeur en votre reglement au 31 Juillet 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.